

De : Robert P Martin [mailto:robert_p_martin@hc-sc.gc.ca] De la part de PMRA INFOSERV
Envoyé : 26 mai 2006 14:37
À : Boudreault, David (BAPE)
Objet : Glyphosate
Importance : Haute

Bonjour M. Boudreault,

La semaine dernière, vous nous aviez fait parvenir un courriel dans lequel vous souleviez quelques questions quant à l'homologation du glyphosate.

Il me fait plaisir de vous acheminer la réponse que je viens tout justement de recevoir du personnel de l'ARLA.

Robert Martin
Regulatory Information Officer / Agent d'information sur la réglementation
Pest Management Regulatory Agency/Agence de réglementation de la lutte
antiparasitaire
2720 Riverside Drive
Ottawa, ON, K1A 0K9

Le processus d'homologation des pesticides et plus particulièrement de l'herbicide Vision®, a-t-il entraîné l'évaluation des toxicités aigue, subchronique et chronique de :

- 1) la formulation en tant que telle ;
- 2) de l'ingrédient actif (le glyphosate) seulement ;
- 3) du surfactant (le POEA).

L'ARLA préconise une approche des risques basée sur l'évaluation des pesticides conforme aux normes internationales. Elle a réalisé des examens détaillés pour évaluer la sûreté du glyphosate pour la santé humaine et l'environnement en 1991 (document de discussion D91-01). Elle a aussi révisé cette évaluation pour la santé humaine en 1994. Ces examens ont tenu compte d'un large éventail d'informations et ont conclu que l'utilisation du glyphosate homologué demeurerait sûre pour autant que l'utilisation respecte les proportions indiquées pour une utilisation donnée. En attendant que de nouveaux renseignements ne deviennent disponibles, l'ARLA a également mis en place une garantie normalisée afin de mieux respecter la conformité aux normes internationales.

L'évaluation des utilisations homologuées du glyphosate a prouvé que ce composé ne pose aucun risque important à la santé humaine ou à l'environnement à la condition de l'employer selon le mode d'emploi des étiquettes des pesticides qui le contiennent. L'ARLA a conclu que le glyphosate et le produit VISION présentent une faible toxicité aiguë à la suite d'une exposition, respectivement, par les voies orales et cutanées et par inhalation. Cette conclusion tient compte des effets de l'agent tensio-actif. Le glyphosate n'est pas un agent mutagène, un tératogène ou une toxine reproductrice. Le poids de la preuve démontre également que le glyphosate n'est pas cancérigène pour les mammifères.

L'ARLA a lancé un programme de réévaluation pour examiner de nouveau les pesticides homologués avant 1994, y compris le glyphosate et le produit Vision, en utilisant les méthodes scientifiques modernes.